

## Appel au biologiste d'astreinte

Dans un souci d'amélioration de la prestation de conseil et d'accessibilité étendue aux résultats de vos patients, nous mettons à votre disposition un numéro de téléphone au plateau technique de BIORHIN qui vous permettra de parler à un biologiste d'astreinte en dehors des horaires d'ouverture de nos laboratoires.

Ce biologiste sera disponible du **lundi au vendredi de 12h à 14h et de 18h à 20h, ainsi que le samedi jusqu'à 15h**, hors jours fériés. Pendant les heures d'ouverture de nos laboratoires, nous vous prions de contacter directement le laboratoire concerné.

Le numéro de téléphone du plateau technique de BIORHIN est le suivant :

**03 89 51 37 55**

A toutes fins utiles, ce numéro figurera également sur tous vos envois HPRIM , sur les comptes-rendus papier dont vous êtes destinataires et sur notre serveur de résultats en ligne.

## Plaquettes sur tube citraté

La numération des plaquettes sur tube citraté est **à nouveau réalisable** dans nos laboratoires. Ce dosage permet de détecter les pseudo-thrombopénies liées à l'EDTA. Le dosage est toujours effectué en parallèle sur tube citraté et tube EDTA afin de pouvoir corriger le facteur de dilution lié au citrate. Le résultat de la numération sur citrate ne sera rendu que s'il est supérieur à celui obtenu sur EDTA.

## NT-proBNP

A compter du 18 février 2019, toute prescription de BNP donnera lieu au dosage du NT-proBNP dans les laboratoires du groupe BIORHIN sauf demande expresse de votre part.

En effet, le NT-proBNP, pour une pertinence identique, présente une bien **meilleure stabilité pré analytique** que le BNP, donc pas de risque de sous-estimation de la valeur en cas de réception tardive des échantillons (cas de bilans prélevés hors laboratoire).

Interprétation :

Age	Insuffisance cardiaque chronique : valeur d'exclusion	Insuffisance cardiaque aiguë : valeur d'exclusion	Insuffisance cardiaque aiguë : valeur d'inclusion
<50 ans	<125 pg/ml	<300 pg/ml	>450 pg/ml
50-75 ans			>900 pg/ml
>75 ans	<450 pg/ml		>1800 pg/ml

L'interprétation du NT-proBNP est perturbée chez les patients de plus de 70 ans avec un DFGe inférieur à 45ml/min/1.73m<sup>2</sup>.

(Néphrologie & Thérapeutique Volume 10, Issue 5, September 2014, Pages 375-376)

## Mise à jour des valeurs de référence de la Digoxinémie

Zone thérapeutique : 0,50 à 1,20 ng/ml

Seuil de toxicité : >1,80 ng/ml

## Arrêté du 14 décembre 2018 modifiant la stratégie de dépistage de la Trisomie 21

Faisant suite à la publication de cet arrêté, les conditions de prise en charge du DPNI (diagnostic de la trisomie 21 foetale par l'ADN circulant chez la mère) évoluent à compter du 17/01/2019.

Le DPNI sera remboursé dans les cas suivants :

- Risque de trisomie 21 supérieur à 1/1000
- Grossesse multiple – antécédents de grossesse avec trisomie 21
- Un des deux parents atteint de trisomie 21
- Second DPNI si le 1<sup>er</sup> était ininterprétable

Dans tous les autres cas, le DPNI reste **HN** au tarif de 390 Euros

## Analyses de sérologie : modifications de nomenclature

A partir du 1<sup>er</sup> février 2019, les nouvelles dispositions de la nomenclature dans le domaine de la sérologie sont les suivantes :

- Toxoplasmose : le western blot et l'avidité des IgG sont remboursés chez la femme enceinte.
- CMV : le test d'avidité des IgG est remboursé chez la femme enceinte.
- Hépatite B : la prescription isolée d'un marqueur ne sera plus réalisée que dans les cas suivants :

- Ag HBs en cas de grossesse
- Ac anti-HBs dans le cadre de la vaccination
- Dans tous les autres cas seront réalisés : Ac anti-HBs, Ac anti-HBc et Ag HBs
- L'analyse IgM anti-HBc ne pourra être réalisée qu'en cas d'Ag HBs positif
- Le contrôle d'un Ag HBs positif sur un deuxième prélèvement disparaît de la nomenclature.